

## Décision n° 2018-JPV-535

Arrêté portant recevabilité des candidatures des  
représentants du personnel à la commission  
paritaire d'établissement-scrutin du 02 mai 2018

## LE PRÉSIDENT

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L.953-6 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements d'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 avril 1999 fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel aux commissions paritaires d'établissement ;

Vu la décision n° 2018-JPV-534 portant organisation des élections des représentants du personnel à la commission paritaire d'établissement.

Considérant que le mandat des membres de la commission paritaire d'établissement expire le 11 juillet 2015 ;

## DECIDE

### Article 1 : Recevabilité des candidatures

Après contrôle des pièces et de l'éligibilité des candidats, les listes suivantes sont déclarées recevables. Elles apparaissent dans l'ordre chronologique de leur dépôt :

**Premier groupe :**  
**Corps d'ingénieurs et de personnels techniques et administratifs de recherche et de formation, corps des personnels de laboratoire, corps des personnels ouvriers, corps des personnels de service, corps des personnels sociaux et corps des personnels de santé**

### Catégorie A :

- **Liste FERC SUP CGT :**  
DELPOUX Christophe (titulaire)  
FERHANE Christiane (suppléant)  
PUYOO Franck (titulaire)  
LAUNAY Anne (suppléant)
- **Liste SNPTES :**  
De PARSEVAL Philippe (titulaire)  
BOUNHOURS Brigitte (suppléant)  
LAVEDAN Pierre (titulaire)  
ROUTABOUL Corinne (suppléant)
- **Liste UNSA ITRF-BIO :**  
JACOB Michel (titulaire)  
MARTIN-LACROIX Valérie (suppléant)

AMOROS Bernadette-Anne (titulaire)  
LOR Séverine (suppléant)

**Catégorie B :**

- **Liste FERC SUP CGT :**  
ARRUFAT Patrick (titulaire)  
DELEAGE Eric (suppléant)  
PERES Christine (titulaire)  
ELLAPIN Marie-Line (suppléant)
- **Liste SNPTES :**  
BOUCAYRAND Carole (titulaire)  
HEBERT Frédéric (suppléant)  
PENARY Marie (titulaire)  
RAVEL Thierry (suppléant)
- **Liste UNSA ITRF-BIO :**  
LAROSE Eric (titulaire)  
FIRMIN Nathalie (suppléant)  
WAULETEL Mauricette (titulaire)  
AUTHIE Nathalie (suppléant)

**Catégorie C :**

- **Liste FERC SUP CGT :**  
BARES-CRESCENCE Jean-Marie (titulaire)  
RODRIGUES Manuella (suppléant)  
SANTIAGO Christophe (titulaire)  
ARNILLAS Laure (suppléant)  
LOPEZ Joëlle (titulaire)  
SCARAVETTI Hervé (suppléant)
- **Liste SNPTES :**  
ROUSSEL Murielle (titulaire)  
MOLINA Jean-Luc (suppléant)  
BES Catherine (titulaire)  
BARNAGAUD Cédric (suppléant)  
EL MOUHMOUH Aïcha (titulaire)  
CORRADI Philippe (suppléant)
- **Liste UNSA ITRF-BIO :**  
HAMDAOUI Marianick (titulaire)  
DUSSEAU Xavier (suppléant)  
FRECCHIAMI Laurent (titulaire)  
BILLOUX Marie-Christine (suppléant)  
CAMPELLO Sauveur (titulaire)  
MEYSSONNIER Patrick (suppléant)

**Deuxième Groupe :**

**Corps de l'administration scolaire et universitaire, corps des agents administratifs des services déconcentrés et corps des adjoints administratifs des services déconcentrés**

**Catégorie A :**

- **Liste A&I UNSA :**  
DOOH-DOOH Faustine (titulaire)  
MACHER Pascal (suppléant)  
SOULEYMAN Dilchad (titulaire)  
LOUSTAU Dominique (suppléant)

**Catégorie B :**

Pas de candidature

**Catégorie C :**

Pas de candidature

**Troisième groupe :**  
**Corps des personnels des bibliothèques, corps des personnels de documentation et corps des personnels de magasinage**

**Catégorie A :**

Pas de candidature

**Catégorie B :**

- **Liste FERC SUP CGT :**  
VIRENQUE Karine (titulaire)  
PINIER Pascal (suppléant)

**Catégorie C :**

- **Liste FERC SUP CGT :**  
GARCIA Jean-François (titulaire)  
MILLAN Suzanne (suppléant)  
DI CARLO Nathalie (titulaire)  
DENARD Julien (suppléant)

**Article 2 : Exécution**

Le directeur général des services de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 : Publicité**

Le présent arrêté est transmis à la rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des universités. Il est affiché dans le hall du bâtiment administratif central et en particulier sur le lieu de vote. Il fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 21 mars 2018

Par déléation  
Laurent BARBIERI  
Directeur général des services

